

Le géant de l'acier ArcelorMittal en Afrique du Sud

Etude de cas - Octobre 2009

Contact:

Sébastien Godinot Tél : +33 (0)1 48 51 18 92

sebastien.godinot@amisdelaterre.org

Par

European Coalition for Corporate Justice (ECCJ)

Traduction : Les Amis de la Terre

Recherche: groundWork (Afrique du Sud)





FORUM CITOYEN
POUR LA RESPONSABILITE
SOCIALE DES
ENTREPRISES



Introduction



L'usine d'acier d'ArcelorMittal Vanderbijlpark, près de Johannesburg, en Afrique du Sud.

ArcelorMittal est l'une des plus grandes compagnies productrices d'acier au monde. Enregistrée dans le paradis fiscal européen du Luxembourg et dirigée par l'un des hommes les plus riches du monde, ses opérations couvrent plus de 60 pays¹. L'usine d'acier d'ArcelorMittal Vanderbijlpark, près de Johannesburg, en Afrique du Sud est la plus grande fabrique d'acier de l'Afrique sub-saharienne². Elle a généré un résultat d'exploitation de plus de 1 milliard d'euros en 2008 malgré le déclin économique mondial.

Mais comme groundWork le montre dans cette étude de cas, les activités de ce conglomérat européen de l'acier ont également été au cœur de sérieuses plaintes de pollution environnementale, de déplacements de population et d'atteintes aux droits du travail.

¹ Voir www.arcelormittal.com/index.php?lang=en&page=9

² Rapport 2008 sur le développement durable d'ArcelorMittal, p.8.

1. Pollution de l'air et de l'eau

La pollution issue de l'usine d'acier d'ArcelorMittal est officiellement reconnue par les autorités publiques d'Afrique du Sud ; le sujet est maintenant dans le domaine public³. Les polluants de l'usine se sont infiltrés à travers le sol, ont contaminé les nappes aquifères locales et ont affecté la nappe phréatique exploitée par les communautés avoisinantes⁴.



Emission de particules. Usine d'acier ArcelorMittal Vanderbijlpark.

ArcelorMittal est aussi l'un des trois principaux pollueurs en termes de particules en suspension, de dioxyde de soufre et de dioxyde de carbone dans la région industrielle du triangle du Vaal, où l'on estime que 65% des maladies chroniques de la région sont causées par la pollution industrielle.⁵

2 | La Communication en berne Octobre 2009- Les Amis de la Terre

³ Voir par exemple le Plan de Développement Intégré de la Municipalité Locale d'Emfuleni pour 2007-2012, le Plan de Gestion des Catastrophes de la Municipalité du District de Rand Ouest, Révision 8, mai 2006 pp.24.32 et 132, et la Direction du Département des Affaires Environnementales et du Tourisme, de la qualité et de la protection de l'environnement ; la Gestion de la Qualité de l'Air et du Changement Climatique : Plan de Gestion de la Qualité de l'Air du Territoire Prioritaire du Triangle du Vaal, 2009, p.ii.

⁴ Cock, J. et Munnik, V. (2006) Throwing stones at a giant: an account of the struggle of the Steel Valley community against pollution from the Vanderbijlpark Steel Works, Centre for Civil Society, University of KwaZulu-Natal.

⁵ Scorgie, Y. (2004) *Air quality situation assessment for the Vaal Triangle Region*. Rapport pour le Centre d'Information Juridique, Afrique du Sud.

2. Rétention d'information environnementale

Malgré ces inquiétudes concernant la santé publique, ArcelorMittal et le gouvernement Sud Africain s'évertuent à cacher les informations qui aideraient le public et la société civile à évaluer les tentatives faites récemment par la société pour dépolluer, et à analyser si les projets de la compagnie pour réduire les dommages environnementaux seront efficaces. Suite à une pression du public croissante à la fin des années 1990, ArcelorMittal a été forcé de participer à un plan de gestion environnementale entre 2001 et 2003. Ce plan comprenait la détermination des niveaux de pollution de cette époque pour établir des données de base en comparaison desquelles les progrès dans la réhabilitation des zones polluées auraient pu être mesurés.⁶

Cependant, le gouvernement a accepté que le plan de gestion environnementale reste secret et n'autorisera pas la divulgation des informations qu'il contient, notamment le niveau de pollution causé par ArcelorMittal⁷. Sans ces informations, le public ne peut prendre la pleine mesure de la pollution due à ArcelorMittal ni apprécier si l'environnement sera réellement assaini et protégé de nouvelles dégradations, ou si les initiatives prises répondront aux impacts des pollutions passées et présentes sur la vie des communautés établies près de l'usine⁸. La rétention d'information limite par ailleurs la participation efficace et crédible dans les processus gouvernementaux légitimes comme le « Comité de surveillance public du site de stockage des déchets » qui cherche à évaluer les impacts du site de stockage des déchets d'ArcelorMittal sur la société et sur l'environnement⁹.

Malgré plusieurs tentatives pour négocier l'accès au plan de gestion environnementale auprès de la filiale sud-africaine comme auprès de la direction de la société mère au Luxembourg, ArcelorMittal a refusé de dévoiler ces informations, affirmant que cela « ne serait pas dans le meilleur intérêt d'ArcelorMittal Afrique du Sud » 10.



Une des familles affectées par l'entreprise.

⁶ Cock, J. et Munnik, V. (2006) Throwing stones at a giant, Op Cit.

⁷ « Mittal Steel Vanderbijlpark and the Environment », brochure tirée de Hallows, D. et Munnik, V. (2006) *Poisoned spaces : Manufacturing wealth, producing poverty,* groundWork, p. 142.

⁸ Miskun, A. et al. (may 2008) *In the wake of ArcelorMittal: The global steel giant's local impacts*, République Tchèque, p.24. Voir: http://bankwatch.org/documents/mittal_local_impacts.pdf

⁹ Communication personnelle entre le personnel de groundWork et Samson Mokoena, le coordinateur de l'Alliance pour la Justice Environnementale du Vaal.

¹⁰ Lettre du Président Directeur Général Nonkululeko Nyembezi-Heita à groundWork, 8 juillet 2009.

3. Licenciements et déplacements forcés

L'impact des opérations d'ArcelorMittal n'est pas qu'environnemental et contribue à des mobilisations populaires et à des défis juridiques.



Manifestation à l'usine d'acier d'ArcelorMittal Vanderbijlpark

Suite à de nombreuses campagnes de réduction des dépenses faites par la société à la fin des années 1990¹¹, un mouvement de résistance populaire, appelé le Comité de Crise des Ouvriers du Vaal, a été formé et a interpelé la filiale sur des questions comme les pratiques inéquitables du travail. Par exemple, le Comité a rapporté qu'ArcelorMittal réduisait sa masse salariale mais promettait aux ouvriers de les réemployer quand la situation sur le marché du travail s'améliorerait. Quand la situation sur le marché du travail s'est améliorée, ArcelorMittal a bien commencé à réembaucher, mais pas les ouvriers licenciés initialement. ArcelorMittal a apparemment renvoyé les personnes responsables de la non-réembauche des ouvriers ayant reçu une promesse – ce qui montre que la compagnie reconnaît une déficience dans l'observation et la mise en œuvre de ses procédures. Cependant, les employés licenciés n'ont toujours pas été réembauchés et la société fait face à des poursuites judiciaires de la part du Comité de Crise des Ouvriers du Vaal sur cette question¹².

Les communautés locales de la région de l'usine d'acier ont également été affectées par des déplacements de population. En plus de la pollution de leur nappe phréatique, une série de contestations judiciaires et de règlements amiables ont abouti à des « rachats de terre », ce qui veut dire que des populations ont de fait été déplacées¹³. ArcelorMittal a ensuite clôturé le terrain avec des clôtures électriques pour empêcher les familles restantes de faire paître leurs troupeaux sur cette terre qui était partagée selon le droit coutumier. Cet espace de petites exploitations peut maintenant être décrit comme une « communauté fantôme » constituée de maisons abandonnées et démolies, avec seulement deux familles restant sur les 500 d'origine.

D'après l'Union Nationale des Ouvriers du Métal d'Afrique du Sud et Solidarité, la masse salariale de l'usine est passée de 44 000 employés dans les années 1980 à 12 200 en 2004. Depuis qu'ArcelorMittal a pris la direction des opérations, l'Union Nationale des Ouvriers du Métal d'Afrique du Sud a dénoncé la perte d'un grand nombre d'emplois supplémentaires.

¹² Discussions entre le personnel de groundWork et Mashiashiye Phineas Malapela, l'un des organisateurs du Comité de Crise des Ouvriers du Vaal, 13 août 2009.

¹³ Cock, J. et Munnik, V. (2006) Throwing stones at a giant, Op Cit.

Pour plus d'information

Cette étude de cas a été réalisée par European Coalition for Corporate Justice et traduite par les Amis de la Terre. Les travaux de recherche et les informations utilisés pour constituer ce dossier ont été fournis par groundWork - Les Amis de la Terre Afrique du Sud. Ce travail est soutenu par le Forum Citoyen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises.



Les Amis de la Terre est une association de protection de l'Homme et de l'environnement. Créée en 1970, elle a participé à la fondation du mouvement écologiste en France. Les Amis de la Terre œuvrent pour des sociétés durables au Nord comme au Sud, et ont formé dans ce but le premier réseau écologiste mondial, Friends of the Earth International, présent dans 72 pays, et rassemblant plus d'un million et demi de membres.

Adresse: Les Amis de la Terre France • 2B rue Jules Ferry • 93100 Montreuil

Tél.: 01 48 51 32 22 • Fax: 01 48 51 95 12

Mail: france@amisdelaterre.org www.amisdelaterre.org



ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) est le réseau de la société civile visant à promouvoir la responsabilité des entreprises au sein de l'Union European Coalition européenne. Fondé en 2005, sa mission est de demander l'instauration d'un cadre for Corporate Justice règlementaire strict pour les entreprises européennes, où qu'elles opèrent dans le monde. ECCJ analyse de manière critique les évolutions politiques, effectue des

travaux de recherche et propose des solutions pour garantir une meilleure régulation des compagnies européennes et ainsi protéger les hommes et l'environnement. ECCJ compte plus de 250 organisations dans 16 pays européens. Ce réseau en pleine croissance inclut plusieurs organisations d'Oxfam, de Greenpeace, d'Amnesty International et des Amis de la Terre, le Service du Droit de l'Environnement en République Tchèque, la Coalition pour la Responsabilité des Entreprises (CORE) au Royaume-Uni, la plateforme hollandaise pour la RSE et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Adresse: Rue d'Edimbourg, 26 • 1050 Brussels • Belgique

Tél: +32 (0) 2 893 10 26

Mail: info@corporatejustice.org www.corporatejustice.org

FORUM CITOYEN POUR LA RESPONSABILITE **SOCIALE DES ENTREPRISES**

Le Forum Citoyen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises est un réseau d'organisations françaises qui demandent l'instauration d'un cadre réglementaire pour la préservation de l'environnement et des droits humains par les entreprises multinationales où qu'elles opèrent. Le FCRSE regroupe

les Amis de la Terre, Amnesty International France, Alternatives Economiques, CCFD, CFDT, CGT, CRID, France Nature Environnement, Greenpeace France, Ligue des Droits de l'Homme, Oxfam France-Agir Ici, Peuples Solidaires et Sherpa.

Adresse: CCFD • 4 rue Jean Lantier • 75001 Paris

Mail: n.grimoud@ccfd.asso.fr www.forumcitoyenpourlarse.org



groundWork est une association pour la justice environnementale et le développement qui cherche à améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables en Afrique du Sud, et, de plus en plus, dans le sud de l'Afrique, en aidant la société civile à avoir un plus grand poids sur la gouvernance

environnementale, groundWork s'attache particulièrement à assister les personnes vulnérables et défavorisées qui sont les plus affectées par l'injustice environnementale.

Adresse: P.O Box 2375, Pietermaritzburg, 3200, Afrique du Sud

Tél: 27 33 342 5662

Mail: team@groundwork.org.za www.groundwork.org.za

